

## Caen labellisée « Ville prudente »

A l'occasion du 105<sup>e</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'association Prévention Routière a remis les labels « Ville Prudente » 2023 dont fait partie la Ville de Caen. Ce label récompense les communes qui luttent contre l'insécurité routière.

Le mardi 21 novembre, la Ville de Caen a reçu le label « Ville prudente » de niveau 3.

L'objectif est de **mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières. Les aménagements et opérations de prévention et de sensibilisation** aux risques routiers sont notamment valorisés. Il récompense également les actions **favorisant les modes de déplacements doux** et qui redonnent aux piétons et aux cyclistes leur pleine place au cœur des villes

Il est symbolisé par un **panneau installé à l'entrée des villes labellisées.**

Caen totalise actuellement **39,5 km d'aménagements cyclables sécurisés** (pistes cyclables, Périph'Vélo et Voie verte). **Deux nouvelles zones 30 verront le jour d'ici 2025** au Calvaire Saint-Pierre et à Venoux.

### Lumière et vision

La **prochaine opération** de prévention menée par la Police municipale et l'association de prévention routière aura lieu le **jeudi 30 novembre de 10h à 16h sur le parking du stade nautique**. Les conducteurs automobiles, cyclistes et 2 roues bénéficieront de conseils et vérification gratuites de leurs **équipements de visibilité**.